



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive Pv du 5 octobre 2023

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun

Absent excusé : néant

1 - Réserves - Litiges :

Match de D1 poule B - Irvillac Es Mignonne 1 - St Thonan Js 1 du 24 septembre 2023

Réclamation d'après-match du club de St Thonan Js sur la participation de plusieurs joueurs de l'Es Mignonne pour le motif suivant : « Motif : Plus de 3 joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation, alors que le règlement limite à 2 leur inscription sur la feuille de match, comme indiqué sur votre compte rendu du 01/06/2023 publié le 21/06/2023 sur le site du district » .

Après vérifications des licences de l'Es Mignonne, la Commission Sportive constate que seuls 2 joueurs avec le cachet mutation (Morvan Tristan et Floch Antoine) figurent sur la feuille de match

Par conséquent, la Commission Sportive rejette la réclamation de St Thonan Fc et homologue le résultat acquis sur le terrain.

- Irvillac Es Mignonne 1	3 points	3 buts
- St Thonan Js 1	0 point	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

Match de D2 poule J - Pencran Us 1 - Le Faou Es Cranou 2 du 24 septembre 2023

Réclamation d'après-match du club de Le Faou Es Cranou 2 concernant le remplacement de l'arbitre bénévole de la rencontre suite à une blessure : « Je Soussigné Mr BOUCHER Jean Philippe, dirigeant de l'équipe de l'ES Cranou B pour le match US PENCAN / ES CRANOU B portons une réclamation concernant le remplacement de l'arbitre officiel désigné, Joseph Louis CAM qui a arrêté en milieu de seconde mi-temps suite à une blessure. En effet pour le choix de l'arbitre remplaçant, les dirigeants de Pencran ont refusé le tirage au sort entre les deux équipes, ils ont imposé l'assistant n1 pour terminer la rencontre. Contrairement au règlement art 7 du règlement des championnats seniors. Nous souhaitons que le match soit rejoué, d'autant plus que l'ES Cranou menait 3 à 2 au moment où l'arbitre s'est blessé. L'arbitre remplaçant a été très avantageux pour l'équipe locale et la victoire est revenue à Pencran sur le score de 5 à 4».

Aucune réserve d'avant match, ni d'observations d'après match ne figurent sur la feuille de match.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Mis en attente de l'avis de la section lois du jeu de la CDA.

Match de D3 poule B – Ploudalmezeau Arz 2 – St Pabu Avel Vor 2 du 1^{er} octobre 2023

Réclamation d'après-match du club de Ploudalmezeau sur la participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ainsi stipulée : « Nous souhaitons porter à votre connaissance les faits suivants, pour lesquels nous souhaiterions vérification.

Lors du contrôle des licences par l'arbitre officiel avant le début du match, il est apparu une discordance de nom pour le numéro 13 de AV Saint-Pabu. Celui-ci n'a initialement pas été autorisé à prendre part au match par l'arbitre.

Néanmoins, ce joueur est tout de même entré en jeu en cours de match, avant d'être expulsé à la soixante quinzième minute environ après avoir porté un coup au joueur des Arzelliz qui avait commis une faute sur lui.

Nous souhaiterions avoir l'assurance que ce joueur était en règle et pouvait participer à ce match. »

Mis en attente d'éléments complémentaires.

2 - Championnat de D4 2023-2024:

Courriel de Brest Légion St Pierre souhaitant engager une 3^{ème} équipe en championnat de D4.

La Commission Sportive prend note de cette demande d'engagement.

L'équipe prend la place de l'exempt dans le **groupe B**.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

3 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
01/10/2023	Cpe Conseil	Querrien Us 1	Riec Fc Aven Belon 1	Querrien Us 1	30,00
01/10/2023	Cpe District	Lesneven Rc 3	Carantec Henvic Es 2	Carantec Henvic Es 2	30,00 €
01/10/2023	Cpe District	Plobannalec As 3	Plozevet 2	Plozevet 2	30,00 €

4 - Coupe de Bretagne 2023-2024 :

La Commission Sportive procède au tirage au sort du 4^{ème} tour en présence des clubs qualifiés, 31 rencontres au programme.

5 - Coupe du Conseil Départemental 2023-2024 :

La Commission Sportive procède au tirage du 3^{ème} tour, 41 rencontres.

6 - Coupe du District 2023-2024 :

La Commission Sportive valide les classements de la phase de groupes, 30 équipes qualifiées et 28 éliminées..

La Commission Sportive procède au tirage du 1^{er} tour, 43 rencontres.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN